

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 15 JANVIER 2018

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mmes Éliès, Jourden, Pellé absentes excusées et de M. Lannuzel C., absent excusé. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Sept dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YL 174p, 177p et 67, 200 chemin du vieux lavoir, terrain bâti, ≈ 800 m²
- YR 478 (indiv), 479 et 652, Impasse des courlis, terrain non bâti, 1070 m²
- YS 388 et 389 (indiv), 168 impasse de l'argoaat, terrain bâti, 1158 m²
- YE 60, 1 allée des bruyères, terrain bâti, 667 m²
- YR 588, 265 route de creac'h Duan, terrain non bâti, 1134 m²
- C 1205 et 1293 (copropriété), Streat ar boulac'h, terrain bâti, 601 m²
- YP 843 et 528, Rue avel mor, terrain non bâti, 811 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'assemblée délibérante fixe : la nature, les conditions d'attribution et les taux moyens ou le montant des indemnités applicables à ses agents. Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée. Chaque assemblée peut instaurer un régime indemnitaire selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les fonctionnaires de l'État de corps équivalent ou opter pour la conception d'un système original en respectant le principe selon lequel les agents territoriaux ne peuvent percevoir un montant global de primes supérieur à celui auquel pourraient prétendre les fonctionnaires d'État d'un corps équivalent au cadre d'emplois concerné.

La collectivité a engagé une réflexion visant à réviser le Régime Indemnitaire compte tenu des évolutions réglementaires.

Ce dispositif s'inspire des principes du **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP)**, tout en étant original et adapté aux besoins de la collectivité.

Le projet a été élaboré par la commission du personnel en partenariat avec les chefs de service.

Il a été présenté au comité technique départemental le 5 décembre 2017 et a obtenu un avis positif unanime.

Le régime indemnitaire des agents peut être résumé comme suit :

- ▶ Bénéficiaires : stagiaires, titulaires et contractuels de plus d'un an
- ▶ Objectifs :
 - ▶ Prendre en compte la place dans l'organigramme, les responsabilités et les contraintes liées à l'emploi ;
 - ▶ Améliorer la rémunération
 - ▶ Harmoniser l'attribution du régime indemnitaire
- ▶ Moyens et type de primes :
 - ▶ Indemnité liée aux Fonctions Sujétions et Expertise + Complément Individuel
 - ▶ Mise en place des groupes de fonctions
- ▶ Les heures supplémentaires réalisées à la demande du supérieur hiérarchique, par les agents de catégorie B et C pourront être rémunérées par le versement d'une Indemnité Horaire pour travaux supplémentaire (IHTS). Sont concernés les travaux effectués pour les raisons suivantes : festivités, intempéries, urgences, animations, période budgétaire, recensement, élections, repas des personnes âgées, réunions.
- ▶ Critères pour le versement d'une Indemnité liée aux Fonctions Sujétions et Expertise
 - ▶ Responsabilité d'encadrement, de projet ou formation, niveau d'encadrement, pilotage, arbitrage, connaissances, niveau de qualification, autonomie, initiative, habilitations réglementaires, domaines de compétences, disponibilité horaires, vigilance, valeur du matériel utilisé, responsabilité pour la sécurité d'autrui, effort physique, exposition aux intempéries, travaux dangereux, salissants, exposition aux bruits, gestion d'un public difficile.

- ▶ Critères pour le versement du Complément Individuel (versement facultatif) :
 - ▶ Critères de valeur professionnelle (manière de servir)
 - ▶ Participation des agents à des évènements ou projets particuliers et exceptionnels
 - ▶ Périodicité et modalités de revalorisation
 - ▶ Indemnité liée aux Fonctions Sujétions et Expertise : versement annuel et/ou mensuel
 - ▶ Complément individuel : versement annuel
 - ▶ Modalités de **réévaluation** des montants : les montants de base pourront être revu chaque année en fonction de l'évolution du niveau de vie
 - ▶ En cas d'absence : les primes seront maintenues en cas d'accident du travail et maladie professionnelle et seront réduites à compter de 30 jours d'arrêt cumulés dans l'année.
- Ce régime indemnitaire sera applicable à compter du 1^{er} février 2018.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2017 du Budget annexe assainissement :

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget annexe assainissement de la commune. Monsieur Talarmin quitte la salle avant que l'assemblée ne passe au vote. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

libellés	Investissement		fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	126 270,52			21 725,89		
Opérations de l'exercice	1 057 077,11	1 154 669,05	360 726,21	572 205,67		
TOTAUX	1 183 347,63	1 154 669,05	360 726,21	593 931,56	1 544 073,84	1 748 600,61
Résultats de clôture	28 678,58			233 205,35		
Restes à réaliser	112 244,07					
TOTAUX CUMULÉS	1 295 591,70	1 154 669,05	360 726,21	593 931,56	1 656 317,91	1 748 600,61
RÉSULTAS DÉFINITIFS	140 922,65			233 205,35		92 282,70

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de Gestion 2017 du Budget annexe assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Considérant que jusqu'à l'adoption ou jusqu'au 1^{er} avril en l'absence d'adoption avant cette date du budget primitif 2018, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et considérant les besoins identifiés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, avant le vote du budget primitif de l'année 2018 :

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2017	CREDITS 2018
CHAP. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 000 €	14 000 €
2031	Frais d'études travaux Sts Anges		11 000 €
203193	Etudes aménagement bourg architecte		3 000 €
CHAP. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	918 000 €	60 000 €
2158	Outillage et matériel technique		10 000 €
2183	Matériel bureau et informatique		10 000 €
2184	Mobilier		10 000 €
2188	Autres immos corporelles		30 000 €
CHAP.23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 300 898 €	140 000 €
231313	Bâtiments		70 000 €
231507	Voirie / Réseaux		70 000 €
	TOTAUX	2 285 898 €	214 000 €

GARANTIES D'EMPRUNT – SOCIÉTÉ HLM ARMORIQUE HABITAT POUR 3 OPÉRATIONS : ALLÉE DE L'IROISE, RUE HERVÉ DE PORTZMOGUER ; RUE DES ÉCOLES

Armorique habitat souhaite obtenir la garantie de la commune pour la réalisation des emprunts suivants :

- ▶ 2 logements rue des écoles :
 - ▶ Prêt PLUS pour un montant de 93 163,00€
 - ▶ Prêt PLAI pour un montant de 92 828,00€
- ▶ 3 pavillons allée de l'Iroise :
 - ▶ Prêt PLUS pour un montant de 198 207,00€
 - ▶ Prêt PLAI pour un montant de 112 036,00€
- ▶ 2 pavillons rue Hervé de Portzmoguer :
 - ▶ Prêt PLUS pour un montant de 235 567,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement des souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- Territoire desservi : les 20 communes de la CCPI, parc de 8 339 assainissements à contrôler sur le territoire
- Missions principales : contrôle des assainissements neufs (projet et réalisation), contrôle des assainissements existants (diagnostic) ; vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique)
- Nombre de contrôles en 2016 : contrôle périodique : 377 ; contrôle avant vente : 138 ; contrôle assainissement neuf : 330 (conception et réalisation).
- Les tarifs : contrôle de l'existant : 85€, contrôle du neuf : 120€

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Territoire desservi : 9 communes dont Plouarzel. Le service dessert environ 13 850 habitants pour la compétence collecte auxquels il faut ajouter 5 000 habitants pour la compétence traitement (Plouarzel et Lampaul Plouarzel).

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 : BUDGET DECHETS

Le territoire et les usagers desservis : les 20 communes. Population DGF 2016 : 52 900 habitants sur le territoire.

- Les volumes de déchets collectés en 2016 :
 - ordures ménagères : 204,98kg/habitant/an
 - recyclables (hors verre) : 58,48 kg/habitant/an

verre : 46,87 kg/habitant/an

déchets apportés en déchèterie : 520,04 kg/habitant/an

● Les indicateurs techniques : **les moyens humains** : au 31/12/2016 : 33 agents. **Les moyens matériels** : Parc de 18 véhicules.

● Les indicateurs financiers : Section d'exploitation	Dépenses : 5 453 052 €	Recettes : 6 223 471€
Section d'investissement	Dépenses : 2 290 871€	Recettes : 1 977 859€

Après avoir entendu les rapports d'activités 2016 de la CCPI, l'assemblée donne acte de cette présentation détaillée. Les documents complets sont consultables à la mairie.

SDEF : MODIFICATION DES STATUTS

Lors de la réunion du comité en date du 13 novembre 2017, les élus du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. À défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF).

AFFAIRES DIVERSES

MEDIATHEQUE

Il sera fait appel à un bureau d'études afin d'animer un groupe de travail sur l'avenir de la médiathèque (services, locaux...) afin d'analyser les besoins et les attentes.

RESTAURATION SCOLAIRE

Il est fait part au conseil municipal, d'un courrier de parents d'élèves, présents à la réunion, remettant en cause les repas servis à certains enfants en remplacement lorsque du porc est prévu au menu. En réponse, M. le Maire indique que le service de restauration scolaire répond de manière pragmatique aux demandes des parents, dans les limites du bon fonctionnement du service et en cohérence avec un plan alimentaire validé par une diététicienne.

PROCHAINES REUNIONS :

- 12 février : réunion du conseil municipal en commission de travail
- 19 février : conseil municipal
- 30 mars : conseil municipal (vote du budget)